

## Objectifs

- Identifier les enjeux de l'acte alimentaire
- Découvrir les moyens pour développer les capacités du jeune enfant à goûter
- Reconnaître son rôle en tant qu'animateur du temps du repas
- Collaborer à développer l'éveil sensoriel et la sociabilité du tout-petit à table

## Programme

### L'ACTE ALIMENTAIRE

- Le comportement alimentaire : sensations alimentaires ou comment préserver l'autorégulation
- Le temps du repas : découvrir toutes ses dimensions
- Les spécificités de l'alimentation des tout-petits

### LE GOUT

- Rappel sur les 5 sens et approfondissement sur la physiologie du goût
- De l'éveil sensoriel à l'éducation au goût
- Présentation d'ateliers pour les 18 mois - 3ans
- La place du plaisir gustatif dans le repas

### ACCOMPAGNER LE TEMPS DU REPAS

- Reconnaître et investir son rôle en tant qu'animateur du temps du repas
- Réfléchir sur l'impact des ateliers sur le comportement alimentaire du tout-petit à table
- Structurer et animer un atelier d'éveil sensoriel
- Réflexion et plan d'action

## Prérequis

Pas de prérequis scientifiques ou techniques spécifiques

## Public cible

Personnel de la petite enfance et collaborateurs concernés par le thème.

## Intervenants

Diététicien nutritionniste

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité	Les acquis sont évalués par oral et/ou écrit (études de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.	<b>3 jours soit 21 heures</b>
		Dates
		<b>Du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2022</b>
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
<b>SSHA - ISA</b> <b>16A, rue de l'Estrapade</b> <b>75005 PARIS</b>  Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : <a href="http://www.ssha.asso.fr">www.ssha.asso.fr</a>	– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences – Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant – Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité	<b>1240 € H.T.</b> T.V.A. : en sus
<b>Intra possible : nous consulter</b>		Accessibilité aux personnes handicapées
		SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur